

MAINCY

DEMAIN

MARS 2023



Petites Cités
de Caractère



4 - Urbanisme

5 - Travaux

**7 - Valorisation du village,
Tourisme**

12 - Enfance et jeunesse

16 - Santé

19 - Transport

Le journal d'une commune est l'un des moyens de transmettre un bilan d'étape des actions réalisées, et de tracer le chemin pour demain, que nous voulons riche en projets dans tous les domaines.

Ensemble, agents et élus, nous faisons vivre ce service public fondamental pour la vie quotidienne de nos concitoyens et tellement important dans la société française.

En cette période de doute que nous traversons, la commune, cellule fondamentale de notre démocratie, demeure l'institution la plus respectée des Français, le contact entre les élus et les citoyens est direct, sans artifice ou intermédiaire, au plus près des préoccupations de chacun dans sa vie de tous les jours.

Pour ma part, le premier rôle du maire est de réunir une équipe autour de lui pour bâtir un projet et le partager.

C'est ainsi que de belles réalisations telles que la réhabilitation de l'espace R. Dubois et centre de loisirs, le city-stade, la vidéo surveillance ont vu le jour. Citons aussi l'homologation «Petite cité de caractère», label national attribué à Maincy. Dans les mois à venir, nos efforts seront centrés sur des projets très importants parmi lesquels, la nécessaire et imposante rénovation de l'église, la valorisation du cœur de village passant par une première étape d'amélioration des conditions de stationnement sur l'espace de la source et son embellissement, la modernisation de l'éclairage public afin d'éviter les coupures nocturnes, la révision du Plan Local d'Urbanisme et du Site Patrimonial Remarquable...

Que d'actions, que de projets portés, mais aussi, liés aux précieuses aides de l'État, de la Région Île-de-France, du Département et de L'Agglomération...

Cette rétrospective met en lumière le travail accompli et l'investissement de tous. L'esprit collectif qui anime notre équipe a permis au cours de ces trois dernières années de transformer la commune et de bâtir un projet d'avenir, sans perdre de vue l'identité Maincéenne, notre histoire, notre cadre de vie, notre bien-être, l'épanouissement des jeunes, des familles, des associations et leurs bénévoles, des habitants sans oublier les commerçants et les entreprises.

Notre patrimoine est riche et magnifique, il doit être entretenu, valorisé, accessible au plus grand nombre.

Après avoir énuméré tous ces éléments, il est bien évident qu'il faut aborder le sujet financier.

Je souhaite rappeler ici que les recettes fiscales que nous percevons, n'ont qu'une seule finalité :

Financer un service public local de qualité, un service public solidaire, un service public dont bénéficient les habitants.

De loi de finances en loi de finances, les contraintes budgétaires que



nous a imposées l'État se sont accrues.

Qu'en sera-t-il demain, nul ne peut le dire à ce jour.

L'objectif est de répondre aux besoins de la commune tout en maintenant une fiscalité à un niveau raisonnable et supportable pour les habitants.

L'état nous en laissera t'il l'opportunité ?

Maincy peut construire un grand projet touristique, nous souhaitons qu'il soit bien plus encore.

En tant que maire, je tiens à souligner que Maincy a la volonté de s'inscrire pleinement dans ces démarches et, sera un acteur engagé de ces nouveaux défis.

C'est au sein de nos villages que se tissent les solidarités du quotidien, au cœur de nos écoles que se transmettent les valeurs de la République, aux quatre coins de nos rues que se construit ce si précieux vivre ensemble.

Malgré les incertitudes et les doutes que l'actualité peut faire naître, c'est confiants que nous abordons cette seconde partie de mandat.

Nous pensons que la vie publique, nous rend plus fort chaque jour de cette belle expérience qu'est de servir nos concitoyens.

Enfin, c'est avec infiniment de plaisir que nous vous présentons tous ces projets qui, je l'espère, se réaliseront dans un monde plus serein et apaisé.

Votre Maire
[Signature]

Communication

Commission de M. Eric BODINIER (Adjoint), Mme Ludivine BOULAY MOUZON (Adjointe), Mme Mélanie TOUCHARD et Mme Justine VEYRIERES

Charte graphique et mise en page par la commission communication

Rédaction : M. Alain PLAISANCE, Mme. Josée ARGENTIN, Mme. Ludivine BOULAY MOUZON, M. Eric BODINIER, Mme. Karine TURPIN, Mme. Katia LECARDONNEL et Mme. Emilie GARCIA,

Impression : Melun Impressions

Distribution : Équipe municipale



PANNEAUPOCKET
Informe et Alerté les habitants



@maincy_villagedecaratere

www.maincy.fr

Commission de Mme Ludivine BOULAY MOUZON (Adjointe), M. Alain Plaisance (Maire), Mme Emmanuelle COUPARD, M. Jean-Charles de Vogüe, M. Dominique BALDUCCI et M. Emmanuel COURTAY.

La service Urbanisme a mis en place des permanences en mairie afin de faciliter les démarches et de répondre au mieux aux attentes des habitants :



Avec le Service Administratif :

Quand : Tous les jeudis de 14H00 à 17H00

Durée : 15 minutes

Sujets : remplissage et constitution d'un dossier (choix cerfa, pièces jointes...), aide à la lecture des PLU, AVAP et documents d'urbanisme.

Avec l'Adjointe au maire à l'urbanisme et le Service Administratif :

Le vendredi matin sur RDV exclusivement

Durée : 15 minutes

Sujets : présentation avant-projet, litiges, toutes questions relatives à l'urbanisme.

Une permanence avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et l'Adjointe au Maire à l'Urbanisme a également lieu 1 fois par mois, sur RDV uniquement (demander les dates en mairie).

« Si je valide mes devis sans attendre le retour de la Mairie, qu'est-ce que je risque ? » :

Lorsque vous déposer une demande de travaux en mairie, c'est une très bonne chose, le but de cette demande est de vous guider et de vous permettre d'être serein.

Même si vous subissez la pression de votre artisan ou constructeur, vous devez impérativement attendre le retour des ABF (architecte des bâtiments de France) et de la Mairie.

Le risque de prescriptions, de recommandations voir de refus est trop important. Une fois les travaux réalisés, c'est trop tard, si des irrégularités sont relevées, l'obligation sera de remettre en légalité ces travaux et le coût sera au définitif bien plus élevé.

Vous devez transmettre les réponses des ABF et de la Mairie à votre artisan ou constructeur et veiller à faire respecter scrupuleusement les éventuelles prescriptions (obligations). Il est de votre responsabilité de vous assurer du respect du permis de construire ou de la demande de travaux.

Pour rappel, l'avis des ABF n'est pas suffisant, il convient d'attendre l'autorisation définitive délivrée par la mairie.

« Si mon artisan ou constructeur me propose des modifications en cours de travaux, que dois-je faire ? » :

- Vous devez contacter immédiatement la mairie et refuser toute modification, sans l'accord préalable écrit des ABF et de la mairie. Vous encourez les mêmes risques que pour des travaux non déclarés. Vous restez responsable des modifications entreprises par votre prestataire.



Si vous souhaitez que l'on traite dans le prochain numéro, d'un sujet en particulier en urbanisme, faites-nous parvenir vos idées ou questionnements à l'adresse mail : mairie@maincy.fr.

Commission de M. Eric BODINIER (Adjoint), M. Alain Plaisance (Maire), Mme Martine BOUCHERON et M. Dominique BALDUCCI.

- Comme annoncé dans le précédent magazine, la commission travaux a concrétisé les projets suivants :
- la rénovation de la Salle Gibouret (peinture, remplacement des dalles de plafond et passage de l'éclairage en LED)
 - la rénovation de la toiture de la boulangerie (équipement municipal)
 - extinction de l'éclairage public de minuit à 6 heures
 - le passage en LED de 16 candélabres et l'installation de 2 nouveaux candélabres au city stade

Le planning de l'année 2023 est dense :

- la rénovation de la boulangerie (équipement municipal)
- l'installation d'un nouveau panneau d'affichage sur la place du Pleu
- la réfection du mur du parking du Pleu
- la végétalisation du cimetière (en plusieurs phases)
- la création d'un parvis devant la mairie avec une rampe pour les personnes à mobilité réduite (PMR)
- le passage en LED des candélabres de la commune (projet sur 3 ans)
- réfection de la voirie,
- Deux comités de pilotage ont été créés comprenant les commissions travaux, urbanisme, valorisation du village, sécurité, enfance, afin de travailler en transversalité sur les projets :
 - restauration de l'église,
 - aménagement coeur de village.



MON PLAN RÉNOV' : À QUI S'ADRESSER ?

**Prenez rendez-vous
avec un conseiller
au 01 64 98 11 79
ou sur www.melunvaldeseine.fr**



**Vous êtes propriétaires ?
Réduisez
vos factures d'énergie !**

**L'Agglo déploie le dispositif
France Rénov' sur ses 20 communes**



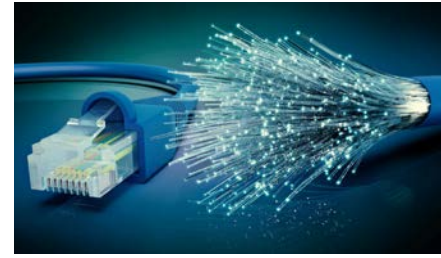
**Plus d'infos au 01 64 98 11 79
ou sur melunvaldeseine.fr**

f Agglomelunvaldeseine



FIBRE OPTIQUE

De nombreux habitants rencontrent des problèmes de raccordement à la fibre. Afin de vous accompagner, la mairie a organisé une rencontre le 3 février dernier avec les acteurs de mise en place de ce dispositif.



À savoir :

- Votre opérateur est votre seul interlocuteur, si le problème rencontré ne provient pas de son installation, ce dernier doit faire les démarches auprès de Sém@Fibre 77. Le processus peut prendre plusieurs semaines, voire mois ; il vous appartient de vous tenir informés de l'avancement du dossier auprès du service commercial de votre opérateur.
- Si vous faites construire, pensez à déclarer votre future habitation sur le site : www.xpfibre.com / Liens utiles / Déclarer une nouvelle construction.
- Votre raccordement ne se trouve peut-être pas dans le boîtier le plus proche de votre domicile, il peut se trouver jusqu'à 150m du centre de votre habitation ; Rassurez-vous, les branchements adéquats seront réalisés par l'opérateur.
- Pour toutes autres questions, nous vous invitons à vous rendre sur le site internet : www.xpfibre.com.

Sém@fibre 77 va procéder au recensement des habitations non raccordées (délai non communiqué).



MAINCY PROTÈGE L'OR BLEU ET REÇOIT LE TROPHÉE « ZÉRO PHYT'EAU »

Le 11 octobre dernier, dans l'enceinte du château de Blandy-les-Tours, le Département de Seine-et-Marne a récompensé 19 communes ayant totalement arrêté l'utilisation de produits phytosanitaires dont Maincy.

En Seine-et-Marne, 196 communes ont adopté le « zéro phyto ». Maincy fait désormais partie de ces communes visant à lutter contre l'usage des produits chimiques pour l'entretien de l'ensemble des espaces publics de la commune : trottoirs, lieux végétalisés, cimetière....

Ce dernier va faire l'objet d'une végétalisation des allées prochainement.

Ces produits extrêmement polluants sont néfastes pour l'environnement, contaminent les sols, les eaux et les nappes phréatiques, et représentent une menace pour la santé.

Par conséquent, cet engagement de la commune nécessite des changements dans les méthodes de travail des services techniques.

Cette démarche exemplaire a pu être menée avec succès grâce à l'accompagnement de l'association AQUI'BRIE, association qui accompagne également la collectivité sur la végétalisation du cimetière.



Commission de Mme Ludivine BOULAY-MOUZON (Adjointe), Mme Martine BOUCHERON, Mme Anne MADJLING, Mme Mélanie TOUCHARD et de Mme Emilie BOISSON.



RANDO DES 3 CHÂTEAUX 2023

Comme Chaque année Maincy a le privilège d'être une étape "phare" de ce grand événement. Les randonneurs en très grande nombre (plusieurs milliers) viennent fouler nos rues et se ravitailler sur la place des fourneaux.

Vous aussi partez à la conquête du patrimoine seine-et-marnais !

6 parcours sont prévus pour tous les niveaux et toutes les familles pour découvrir les châteaux de Blandy-les-Tours, de Vaux-le-Vicomte et de Fontainebleau.

Nouveauté cette année, un septième parcours dédié au bien-être fait son arrivée !

Retrouvez toutes les informations sur le site du Conseil Départemental de seine et Marne.

LES RALLYES DU VAL D'ANCOEUR ÉDITION 2023 SE PASSERONT À MAINCY !

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux ont confié à l'Office de tourisme Melun Val de Seine l'organisation d'un nouveau temps fort pour découvrir les richesses du Val d'Ancoeur, dans une ambiance festive, ludique et pédagogique. Cette journée, intitulée les Rallyes du Val d'Ancoeur, invitera le public à se promener sur une partie du territoire du Val d'Ancoeur, dans le cadre d'un jeu de piste pédestre scénarisé. Il se déroulera cette année sur Maincy et Moisenay.

Notre beau village sera "terre d'accueil" de cette nouvelle édition, de nombreuses animations seront proposées pour les petits comme pour les grands, en partenariat avec les enfants de l'école Jean de la Fontaine et du conseil Municipal des jeunes. Un marché du terroir sera également présent avec des acteurs locaux de notre territoire.

Retrouvez toutes les informations sur le site "Val d'Ancoeur" ou sur le site de "l'office de Tourisme de Melun Val de Seine



MARCHÉ DU TERROIR

Le manque de fréquentation du marché du vendredi matin n'a pas permis sa pérennité. Néanmoins, un marché a toute sa place dans notre village. C'est la raison pour laquelle la commission Valorisation du Village souhaite organiser un marché du terroir sur un créneau plus pertinent.

Quels seraient selon vos besoins les jours les plus appropriés pour la mise en place de ce dernier

- le vendredi soir de 17h à 20h
- le samedi matin de 8h30 à 12h
- le dimanche matin de 8h30 à 12h

Ce marché pourrait avoir lieu une fois ou 2 par mois, l'objectif étant qu'il devienne à nouveau hebdomadaire.

Nous vous remercions par avance de nous faire part de votre choix, soit par mail : « mairie@maincy.fr », soit en appelant la mairie au 01.60.68.17.12.



MARCHÉ DE NOËL DE MAINCY

La 2ème édition du Marché de Noël a eu lieu le samedi 10 décembre dernier, Place des Fourneaux.

Notre bonne étoile était avec nous, les visiteurs étaient nombreux et les enfants heureux !

Nous comptons cette année 33 exposants et dont 80% d'artisans locaux. Les associations et les écoles ont participé activement aux animations de cette belle journée, nous tenons à les remercier vivement.

Ce moment de magie est le résultat d'un travail considérable pour un village comme le nôtre, c'est la raison pour laquelle j'adresse également un immense merci aux bénévoles qui sont venus relever leurs manches pour nous accompagner dans la mise en place de cet événement.



Nous pouvons être fiers de la réussite de ce marché de Noël, de nombreux retours très positifs nous ont été communiqués par des maincéens, et des personnes extérieures à notre village.

D'ores et déjà, nous pouvons vous annoncer que le samedi 9 Décembre prochain se déroulera la 3ème Edition et nous comptons sur vous.

Les exposants qui souhaitent dès à présent avoir des renseignements ou s'inscrire, peuvent contacter la mairie à l'adresse : mairie@maincy.fr

**MAINCY PREMIERE COMMUNE D'ILE DE FRANCE HOMOLOGUEE DEPUIS LE 13 DECEMBRE 2022 AU RE-
SEAU « PETITES CITES DE CARACTERE ® »**



« PETITES CITÉS DE CARACTÈRE ® » : UN ATOUT POUR MAINCY !

La sauvegarde du patrimoine comme levier de développement du territoire.

C'est avec un immense plaisir et une grande fierté que nous vous informons de l'homologation de Maincy en tant que « Petites cités de caractère® ». Nous sommes la première commune en région Ile-de-France à recevoir ce label !

Qu'est-ce- qu'une « Petites cités de caractère® » ?

La marque Petites Cités de Caractère® distingue les communes répondant à une charte de qualité et à des engagements en faveur de la sauvegarde, de la restauration et de l'entretien du patrimoine communal, ainsi que de la mise en valeur, de l'animation et de la promotion auprès des habitants et des visiteurs.

Pour prétendre au label « Petites cités de caractère® », une commune doit répondre à plusieurs critères.

Maincy cochant toutes les cases : « Nous sommes un village de moins de six mille habitants, qui possède une histoire, un patrimoine ancien et contemporain. Aussi, nous nous inscrivons également dans la modernité au travers des projets réalisés, comme l'implantation d'un city stade pour la jeunesse et d'une aire de jeux pour les enfants.

Pour toutes ces raisons, une candidature a été déposée en septembre dernier présentant les atouts historiques, patrimoniaux, immatériels, le dynamisme et les projets de la commune afin de répondre aux critères d'homologation. Suite à la visite du jury à Maincy le 02 décembre dernier, le village a rejoint le réseau des « Petites Cités de Caractère® » de France.

Lors de cette visite, les projets en cours ou à réaliser ont également été évoqués permettant au jury d'apprécier le cachet du village.

Ainsi, dès sa première candidature, Maincy a été retenue, directement avec le statut de commune homologuée le 13 décembre 2022 par la commission nationale.

Intégrer la démarche des Petites Cités de caractère devrait permettre à Maincy de renforcer sa démarche d'attractivité, en bénéficiant des atouts d'un réseau national en partageant les mêmes objectifs : se développer localement tout en intégrant le patrimoine comme un atout à valoriser.

Viendra s'ajouter aux entrées du village le panneau des « Petites Cités de caractère® ». Il participera à sa visibilité et à son rayonnement. Il illustrera aussi la volonté des élus d'inscrire Maincy dans une démarche d'avenir.

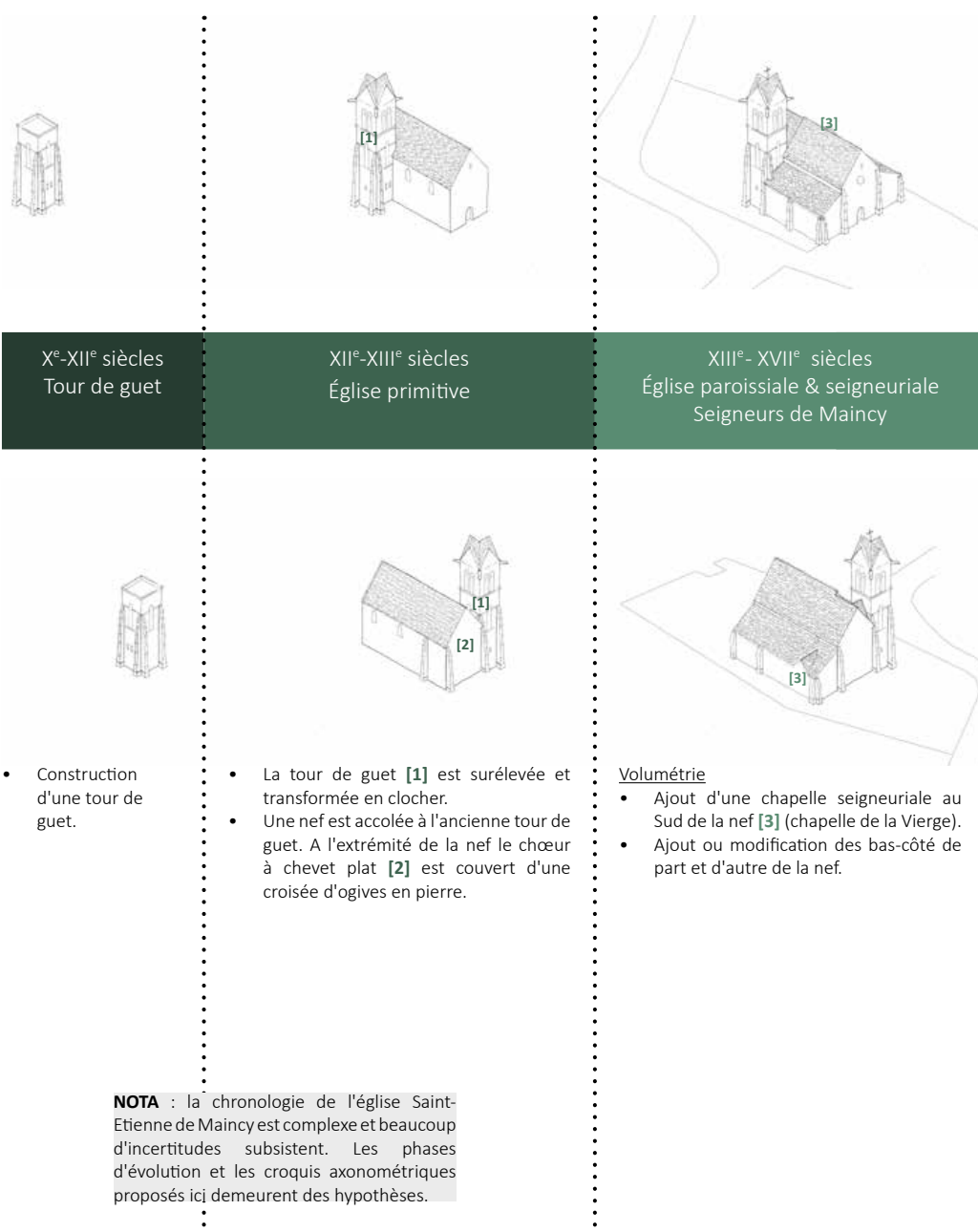
Je tiens tout particulièrement à remercier Mme Nathalie JACOB, notre secrétaire générale, qui nous a poussé dans cette voie et qui a fait un travail considérable à nos côtés pour aller chercher cette homologation !

EGLISE SAINT ETIENNE DE MAINCY (EXTRAIT DU RAPPORT ETUDE DIAGNOSTIC/ AVANT-PROJET)

Élevée à partir du XII^{ème} siècle au droit d'une ancienne tour de guet ou de défense, l'église Saint-Étienne de Maincy est progressivement agrandie et adaptée aux modes du temps. Au milieu du XVII^{ème} siècle, l'église paroissiale et seigneuriale connaît des embellissements sous l'impulsion de Nicolas FOUQUET qui fait alors construire le domaine de Vaux-le-Vicomte voisin, sur la commune de Maincy. A la fin du XIX^{ème} siècle, l'acquisition par la famille SOMMIER du château à l'abandon impulse une nouvelle dynamique à Maincy et à son église.

Dans les années 1960, alors qu'une association de bénévoles réalise des travaux sur l'église, celle-ci est inscrite au titre des Monuments Historiques par arrêté du 6 mai 1966.

Malgré de multiples campagnes d'entretien diligentées par la mairie, l'édifice présente un état de conservation plus que médiocre, avec des couvertures et des vitraux n'assurant plus ni le couvert ni le clos : l'eau pénètre au travers des toitures, dégradant charpentes, voûtes et sols intérieurs.



L'aspect de l'édifice est également regrettable, avec la disparition de ses enduits couvrants extérieurs au profit de joints au ciment inappropriés. C'est dans ce contexte qu'une étude diagnostic a été commandée à un cabinet d'architectes du patrimoine à l'automne 2021. Après un an de nombreuses recherches, de sondages et de journées d'étude, le diagnostic nous a été présenté en Mairie le 15 décembre 2022.

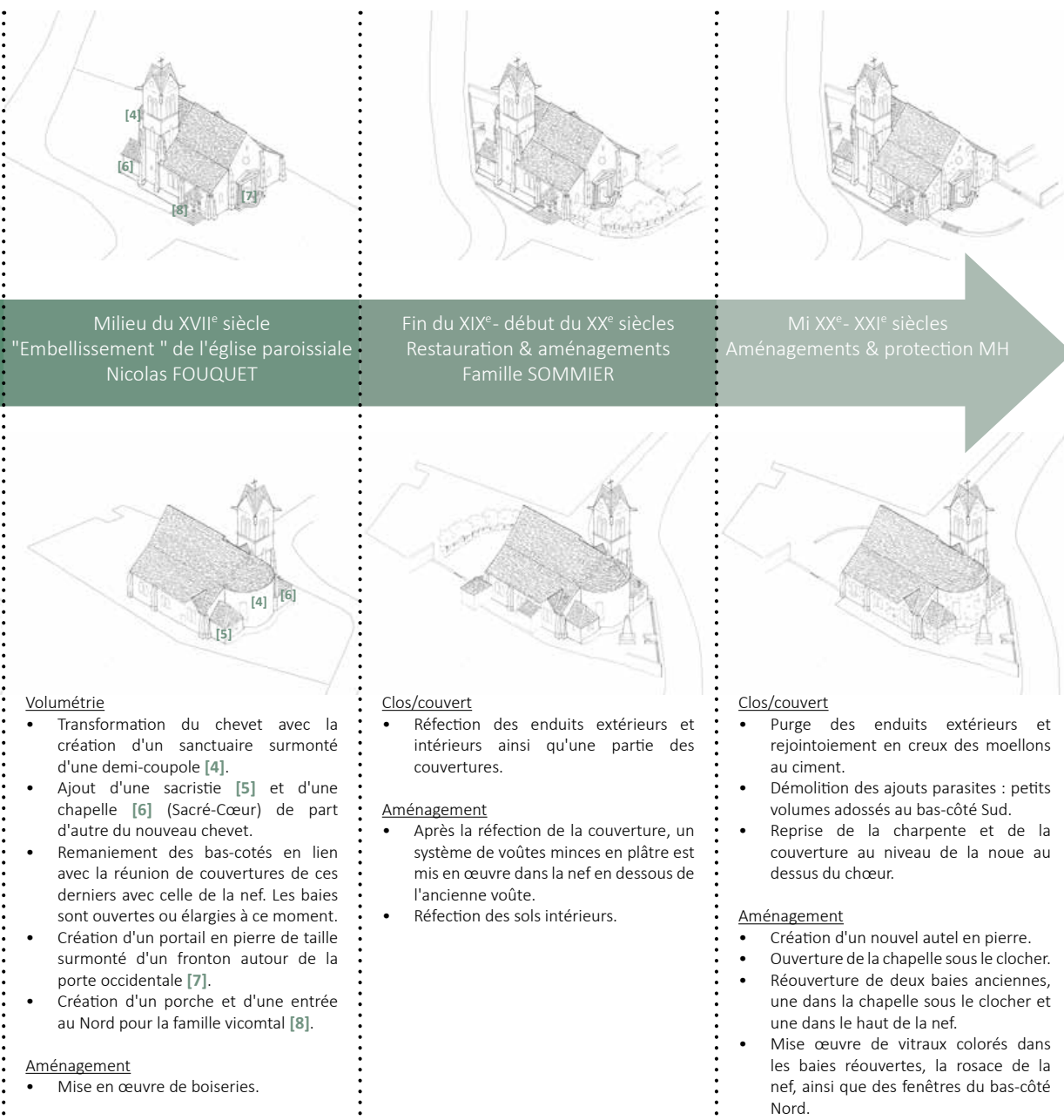
Notre église a une histoire passionnante, nous avons fait de très belles découvertes, néanmoins, le constat est très alarmiste !

Une église, c'est la mémoire d'un village. La rénover fait parti de notre devoir, cela prendra des années, un phasage des travaux en lien avec les priorités sanitaires nous a été proposé.

Un appel d'offres va être lancé prochainement pour le choix du maître d'œuvre, s'ensuivront les recherches de subventions et dans le meilleur des cas, nous espérons un début de chantier au printemps 2024, pour la mise « hors d'eau hors d'air » de notre belle église.

Cette étude est disponible sur simple demande en mairie à l'adresse : mairie@maincy.fr

CHRONOLOGIE GÉNÉRALE PRINCIPALES PÉRIODES DE CONSTRUCTION & DE TRANSFORMATION



Commission de Mme. Josée Argentin (adjointe), Emilie BOISSON et M. William LHERMIGNY

Pour respecter l'intimité des enfants, la municipalité a réalisé la rénovation du bloc sanitaire de l'école maternelle. Nous avons également créé une buanderie afin de respecter au mieux l'ergonomie de nos agents atsems (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles).



La **Mairie de Maincy** en partenariat avec la **Caisse d'Allocations Familiales** organise une rencontre autour du développement des enfants



Rendez-vous aura lieu le 9 juin 2023 de 20h à 23h animée par Jean Epstein.

Afin que les parents puissent en profiter pleinement, nous proposons animation gratuite pour les enfants de 3 à 11 ans à l'accueil de loisirs durant toute la durée de la conférence (sous réserve d'inscription)



La **Mairie de Maincy** en partenariat avec la **Caisse d'Allocations Familiales** organise un atelier sur la mixité sociale



Rendez-vous le 10 novembre 2023 de 20h à 23h.

Afin que les parents puissent en profiter pleinement, nous proposons une animation gratuite pour les enfants de 3 à 11 ans à l'accueil de loisirs durant toute la durée de la conférence (sous réserve d'inscription)

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Lors des élections du 17 octobre, les enfants de 6 à 11 ans ont élu leur conseil municipal. Lors de la mise en place du conseil, les élus ont voté pour le maire et les adjoints :

- M. BIYOU DI Adam, Maire
 - Melle ROQUES Lyana, 1ère adjointe
 - M. BARDON Joshua, 2ème adjoint
-
- M. PARRE Ethan, Melle ROBERT Lou-Anne, Melle TORRES Elea, M. PETIT Guillaume, Melle NOVO NUNES Alyssia, M. BERTHO Sacha, Melle LIONNE Cyhana, Melle BAYLE Melissa, M. LHERMIGNY Ewen



Les projets des enfants sont nombreux tels que la mise en place d'un jeu de piste, une brocante de jouets, la rencontre avec les autres CME de l'agglomération de Melun Val de Seine ...
Nous leur souhaitons un bon mandat.



AIRE DE JEUX

Changement des jeux de l'aire de l'allée Lucas, équipement subventionné par le conseil départemental de Seine et Marne.

Les nouveaux jeux sont arrivés. Nous souhaitons attirer l'attention aux familles utilisatrices sur le fait que les enfants ne doivent pas passer derrière les haies ni monter sur le muret pour leur sécurité. Comptant sur votre vigilance, nous ne vous en remercions pas avance.

Quelques chiffres :

Budget de l'aire de jeux 25 857 € avec une subvention (plus globale) de 50 % dans le cadre du fond d'équipement rural du Conseil Départemental.

LA RENTRÉE À L'ACCUEIL DE LOISIRS

À la rentrée, les enfants ont été accueillis par une nouvelle équipe.

En septembre, ils ont réalisé des activités autour du thème « Les Fonds Marins » ce qui leur a permis de rester un peu sous le soleil et surtout sous l'océan.

Au mois d'octobre, la municipalité a proposé une conférence sur le harcèlement scolaire, afin que les parents y assistent, la première pyjama partie a été organisée. Victime de son succès, une prochaine pyjama party sera à nouveau proposée.

Pour les vacances d'automne, les enfants ont aidé à « rendre plus joyeux les farceurs » qui ont envahi Maincy, thème de la semaine. Tellement contents de venir au centre de loisirs, ils ont réussi avec succès la mission qui leur avait confiée. Ils ont également ramassé des pommes à la « Cueillette de la grange » à Coubert. Ils ont particulièrement apprécié, faire du jus pommes avec un presseur et le goûter.

Une veillée s'est déroulée pendant les vacances avec les parents qui ont joué le jeu en se déguisant et en cherchant qui avait volé le trésor.

Durant le mois de décembre Un marché de Noël a eu lieu au sein du centre de loisirs. 40 familles ont récupéré toutes les belles choses que les enfants ont fabriqué pour mettre au pied du sapin. Elles ont partagé une boisson chaude avec des petits gâteaux maison tout en discutant avec l'équipe d'animation.

Au programme de l'année 2023, un petit tour du monde jusqu'à fin mars. Et pour clôturer ce petit voyage quoi de mieux que d'aller visiter la Tour Eiffel ainsi que de le musée du Louvre

ACTUALITÉ DU CENTRE

Soirée pyjama !!



Vendredi 7 octobre 2022 a eu lieu une conférence sur le harcèlement pour les parents et en parallèle nous avons organisé une soirée pyjama pour les enfants.
La soirée a été un succès !! Les enfants se sont amusés comme des petits fous

L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ



La commune de Maincy aux côtés de la Caf souhaite offrir aux maincéens un espace pour échanger sur les défis quotidiens que représentent la parentalité. Que l'on soit parent d'un bébé, d'un enfant, d'un pré-ados ou bien d'un adolescent, que l'on soit grand-parent, que l'on soit professionnel travaillant auprès des enfants, de nombreuses situations nécessitent l'échange.

Soirée débat sur le harcèlement

La 1ère action concerne le harcèlement qu'il soit scolaire ou cyber, les mécanismes, les causes et les conséquences sont connus. Elle a eu lieu le 7 octobre 2022

- Une soirée a donc été organisée avec pour les enfants l'organisation d'une soirée pyjama animée par

Charlotte 3C, organisateur de notre accueil de loisirs

- Une conférence animée par Mme Nathalie PERON de L'école de parents et des éducateurs sud 77.
- Un cocktail dinatoire avec les parents et les enfants
- Le visionnage du film « Ma reum » sur ce sujet.

La soirée en quelques chiffres :

- Une quarantaine d'enfants à la soirée pyjama
- 86 parents (56 à la conférence et 47 à la projection du film)
- Un budget de 2 952 € et une subvention de la Caf de 1 800 €

UNE JOURNÉE SANS LES ÉCRANS

La 2ème action concerne une sortie réalisée au parc d'Astérix.

En plus du comité de pilotage, le conseil municipal des enfants s'est joint à l'organisation pour le choix du lieu de la sortie, la participation des familles et son animation.

C'est ainsi que le 17 septembre, 104 maincéens (40 enfants, 18 adolescents et 46 adultes) sont partis de bon matin et par - 7° vers le parc Astérix dans 2 cars.

L'entrée et le repas étaient pris en charge. Afin de permettre à tous de participer une participation de 5 €/ participant a été arrêtée. Pendant le trajet, des jeux questions/réponses ont été proposés. Les participants ont joué le jeu et les écrans (les téléphones n'ont quasiment pas été sortis, sauf pour trouver certaines réponses).



TEMPS DE RENCONTRE ENTRE PARENTS



Dans la continuité de notre conférence sur le harcèlement, 2023 permettra de nous rencontrer à nouveau.

À la suite du comité de pilotage sur la parentalité, ont été retenus les thèmes et le calendrier suivants :

1er thème : La surexposition aux écrans, comprendre pour mieux agir : 17 mars avec

le Dr DUCANDA et une animation pour l'association « Esprit qui clic »

Les écrans ont envahi notre quotidien. Les familles ne sont pas épargnées. Les parents rencontrent souvent des difficultés pour accompagner leur enfant de ce nouvel apprentissage, sans que cela nuise à leur développement.



2ème thème : Accompagner le développement de l'enfant pour lui permettre de s'épanouir dans la société, le 9 juin animé par Jean Epstein. Avoir une approche sur les clefs du développement de l'enfant afin de lui permettre de les acquérir afin d'intégrer plus facilement la société.



3ème thème : Journée Jeux de société en famille le 25 juin sur la place des fourneaux

Mettre en place une parenthèse afin que les familles et les enfants puissent se retrouver autour de jeux de société. Montrer à voir, vivre un temps différemment sans écran, sans contrainte. Se découvrir ou se redécouvrir. Permettre également d'échanger entre les âges.

5ème thème : Comment s'enrichir de l'autre : « La mixité sociale et plurielle au service de la construction d'une société inclusive » le 10 novembre

La mixité culturelle est un des enjeux majeurs dans notre région du fait de la modification même des villes et des villages de Seine-et-Marne. La notion de différence va de pair avec la notion d'inclusion. C'est un long travail où chaque parent et chaque enfant a un rôle primordial. Une approche pour comprendre les mécanismes et les enjeux pour se comprendre et se respecter est incontournable pour vivre ensemble et s'enrichir mutuellement.

Pendant les conférences, une activité gratuite sera proposée aux enfants des parents participants aux conférences.





LA RÉSIDENCE AUTONOMIE DE LA CHESNAIE

Vous avez plus de 60 ans ou vous connaissez une personne qui souhaite rompre son isolement tout en gardant son indépendance, la résidence autonomie de la Chesnaie est faite pour vous.

Vous y trouverez une équipe à votre service, un restaurant, des animations des espaces communs. Vous louerez un appartement avec un loyer entre 700 et 900 € mensuels avec douche et coin cuisine que vous pourrez meubler à votre goût, entouré d'un parc ombragé semé de chênes centenaires.

Vous pourrez profiter du centre-ville de Livry/Seine et de l'ensemble de ses commerces (boulangerie, boucher, pharmacie...)

Vous pouvez venir visiter ce lieu en prenant rendez-vous au 01.60.68.25.21

Santé

LE DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL

LE CANCER COLORECTAL EST L'UN DES PLUS FRÉQUENTS EN FRANCE. IL SE DÉVELOPPE LENTEMENT À L'INTÉRIEUR DU COLON OU DU RECTUM, LE PLUS SOUVENT À PARTIR DE PETITES LÉSIONS APPELÉES POLYPPES.

LE DÉPISTAGE PERMET DE REPÉRER UN POLYPE AVANT QU'IL N'ÉVOLUE EN CANCER. IL SERT AUSSI À DÉTECTER UN CANCER À UN STADE TRÈS PRÉCOCÉ POUR AUGMENTER LES CHANCES DE GUÉRISON

En Seine-et-Marne, 36,95% des femmes et des hommes éligibles ont réalisé leur test de dépistage lors de la dernière campagne. C'est trop peu. Pourtant ce dépistage, c'est...

QUELQUES INFOS SUR MARS BLEU

Mars bleu, ça ne vous dit rien ? C'est pourtant le mois de sensibilisation au dépistage du cancer colorectal ! Beaucoup moins populaire que son homologue Octobre rose, ce mois de sensibilisation au dépistage n'en est pas moins important !

Toutes les personnes entre 50 et 74 ans sont concernées par ce dépistage, malheureusement trop peu réalisé. Voici 8 bonnes raisons de réaliser son dépistage du cancer du côlon :

- C'est gratuit
- C'est un dépistage qui se fait à la maison
- C'est très simple à réaliser
- Il est facile de se procurer son test de dépistage *
- Ça ne fait pas mal du tout !
- Ce dépistage ne se fait que tous les deux ans
- Cela permet de détecter des traces de sang invisibles, le plus souvent synonyme de la présence de polypes - c'est à dire bien avant que le cancer ne soit installé.

-Détecter tôt, les traitements sont plus légers et le taux de survie excellent.

En France, le cancer du côlon est une réalité qui touche 43 000 personnes tous les ans, et 18 000 décès. Ces chiffres élevés sont évitables par un dépistage régulier. Tous les deux ans, faites-vous dépister, et surtout parlez-en autour de vous, cela sauve des vies !

Pour plus d'information, un stand sera à votre disposition sur la place des fourneaux le 26 mars de 9 à 12 heures, CRCDC IDF – Colon

*Chez son médecin traitant, en plus d'une nouvelle plateforme de commande de kit et accessible dans certaines pharmacies

POUR LES HOMMES ET LES FEMMES

ENTRE 50 ET 74 ANS

GRATUIT TOUS LES DEUX ANS

SIMPLE, INDOLORE, RAPIDE

Vous pouvez vous procurer le test de dépistage par la méthode de votre choix :

Votre médecin Votre pharmacien Commandez-le en ligne*

Quel que soit votre choix, avant la remise du test, des questions vous seront posées sur vos antécédents personnels et familiaux afin de déterminer si ce test vous concerne

Pour plus d'informations
www.depistage-cancers-idf.org
Numéro Vert 0 800 73 24 25

DÉPISTAGE DES CANCERS
Centre de coordination
Île-de-France



PREVENTION « Evénements climatiques »



Le registre risques climatiques exceptionnels, c'est quoi ?

Depuis les événements survenus lors de la canicule de l'été 2003, la loi du 30 juin 2004 confie aux maires la charge de recenser les personnes fragiles, ceci en prévention de risques climatiques exceptionnels.

La commune de Maincy tient un registre nominatif d'alerte et d'urgence uniquement pour permettre l'intervention des services sanitaires et sociaux en cas de nécessité. L'inscription sur le registre est facultative et les données sont recueillies sur la base de votre consentement. Le responsable de ce traitement est le Maire. Les destinataires des données sont le Maire ou son adjoint délégué, le préfet et les agents nommément habilités.

Ces données sont mises à jour et vous pouvez, sur simple demande, retirer votre consentement à tout moment. Conformément au RGPD et la Loi informatique et libertés, vous disposez de vos droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression de vos données, en vous adressant à la mairie par courrier ou par mail.



Qui est concerné par l'inscription sur ce registre ?

Il s'adresse aux personnes résidant à leur domicile

- âgées de 65 ans et plus
- âgées de plus de 60 ans et reconnues inaptes au travail
- adultes handicapés



Comment s'inscrire sur le registre ?

C'est une démarche volontaire (facultative), qui s'effectue à la demande :

- de la personne concernée ou de son représentant légal
- d'un tiers (parent, médecin traitant, service d'aide à domicile...)

Selon les modalités suivantes :

- par écrit en remplissant le formulaire ci-joint et en le retournant par courrier à la mairie
3 rue Alfred et Edmé Sommier 77950 Maincy
- par mail en remplissant le formulaire ci-joint et en le retournant à l'adresse : mairie@maincy.fr
- par téléphone au 01.60.68.17.12
- directement à l'accueil de la Mairie

En retour, un accusé de réception est envoyé à la personne inscrite sur le registre ou à son représentant légal.

À noter qu'à tout moment il est possible pour la personne inscrite de rectifier les informations ou de demander la radiation de ce registre. Pour plus de précisions : Contacter la mairie.



PREVENTION « Evénements climatiques »



Bénéficiaire

Je consens à m'inscrire sur ce registre en qualité de /au titre de

☐ personne âgée de 65 ans et plus ☐ personne âgée de plus de 60 ans, reconnue inapte au travail

☐ personne handicapée (AAH, PCH, carte mobilité inclusion, pension d'invalidité,)

Nom - Prénom

Adresse.....

Tél.n°1..... Tél.n°2.....

E-mail@..... Date de naissance...../...../.....

Vous vivez :

☐ Seul ☐ En couple ou avec une tierce personne ☐ En famille

Pensez-vous vous absenter cet été ? Si oui, quand ?

Famille : Personne(s) de votre entourage à contacter en cas de besoin

NOM	PARENTE	TELEPHONE

Prise en charge sanitaire et sociale

	NOM	TELEPHONE
Médecin traitant		
Infirmière		
Assistante sociale		
Service aide-ménagère		
Portage des repas		
Téléassistance		
Autres		

De quels moyens disposez-vous pour vous maintenir au frais ?

☐ Ventilateur ☐ Air conditionné ☐ Autre

Si la demande d'inscription est formulée par un tiers

Nom-Prénom.....

Adresse.....

Téléphone.....email

Observations.....

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations transmises et suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler au CCAS toute modification. Cette inscription est facultative, ma radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande de ma part.

Je suis également informé(e) qu'en cas de non-réponse aux appels effectués par le C.C.A.S en cas de risques climatiques ou autres, ceux-ci peuvent faire appel aux pompiers qui lors de leur intervention pourront forcer ma porte d'entrée.

Date de la demande : ____/____/____ Signature :



Transport

BUS : La gare de Melun en direct avec la ligne T !

- **La ligne T** vous amène de la place du village de Maincy à la gare de Melun en 17 minutes depuis le 1er septembre 2021. La ligne dessert le nouveau quartier de Woody à la gare de Melun en passant par les communes de Rubelles et de Maincy. La fréquence des bus est de 30 minutes du lundi au vendredi de 6H20 à 9H00 puis de 16H40 à 20H23. En dehors de ces plages horaires, il faut utiliser en journée le TAD (transport à la demande).

Extraits des horaires pour un aller-retour Maincy-Gare de Melun

Du lundi au vendredi									
MAINCY	Paul Cézanne	6:20	6:53	7:22	7:57	8:30	9:01		
	Place de Maincy	6:21	6:54	7:23	7:58	8:31	9:02		
MELUN	Route de Nangis	6:24	6:57	7:26	8:01	8:34	9:05		
	Gare de Melun	6:37	7:10	7:40	8:15	8:48	9:18		
Trains direction Paris		06:51	07:18	7:56d	8:25d	08:58	9:23d		

Retour Maincy gare - Melun

Du lundi au vendredi									
Trains en provenance de Paris		16:34	17:13d	17:48d	18:13d	18:48d	19:13d	19:59d	20:13d
MELUN	Gare de Melun	16:39	17:17	17:53	18:20	18:58	19:23	20:05	20:23
VAUX LE PÉNIL	Route de Nangis	16:53	17:31	18:07	18:34	19:12	19:36	20:18	20:36
MAINCY	Place de Maincy	16:56	17:34	18:10	18:37	19:15	19:39	20:21	20:39
	Paul Cézanne	16:57	17:35	18:11	18:38	19:16	19:40	20:22	20:40

- **Le transport à la demande (TAD)** est à disposition en dehors des horaires de fonctionnement de la ligne T. Vous commandez le bus, il vous prend à l'un des arrêts de la commune et vous dépose à l'un des trois points de concentration (centre commercial Rubelles, centre commercial de l'Almont et Melun 3 horloges) **ou au nouveau point de concentration depuis l'automne 2022, le centre-ville** (mail Gaillardon) où vous pouvez ensuite disposer d'un réseau dense de transports urbains.

Pour commander votre bus, télécharger l'application TAD (tad.idfmobilites.fr) ou appelez le 09 70 80 96 63.

Les billets de transports peuvent être acheter au Mail Gaillardon ou par SMS : envoyer MELUN au 93100, coût du ticket individuel 2,5 euros.

La Mairie organise régulièrement des réunions avec la communauté d'agglomération de Melun Val de Seine en charge de la Mobilité et le prestataire Transdev. N'hésitez pas à faire remonter vos remarques sur le site internet de la Mairie. (K. TURPIN, Référente transport)

AGENDA

RANDONNEE DES 3 CHÂTEAUX	16/04/2023
PLANTATION D'UN ARBRE REMARQUABLE PAR LE CME	05/05/2023
COMMEMORATION DU 8 MAI 1945	08/05/2023
LES RALLYES DU VAL D'ANCOEUR	14/05/2023
FÊTE FORAINE ET VIDE GRENIER	28/05/2023
CONFERENCE « Les clés du développement de l'enfant »	09/06/2023
INAUGURATION HOMOLOGATION « PETITES CITES DE CARACTERE »	10/06/2023
JOURNEE RAMASSAGE DES DECHETS	18/06/2023
BOURSE AUX JOUETS	25/06/2023
CINEMA PLEIN AIR "Un héros- une Héroïne" Food truck et concert	09/07/2023
FORUM DES ASSOCIATIONS	03/09/2023
ATELIER « BIEN DANS SON ASSIETTE »	06/10/2023
ELECTION CME	09/10/2023
CONFERENCE « LA DIFFERENCE »	10/11/2023
COMMEMORATION 11 NOVEMBRE 1918	11/11/2023
MARCHE DE NOEL - 3ème EDITION	09/12/2023



Allée Michel Lucas (face au jardin d'enfants)
<http://mabib.fr/maincy>

Permanences : du nouveau !



En plus des permanences du mercredi et du vendredi (16h30-18h30), et pour répondre aux demandes exprimées par plusieurs lectrices et lecteurs, nous vous informons qu'à **partir du samedi 11 mars 2023**, une permanence sera tenue chaque samedi, également de 16h30 à 18h30.

Pour tous renseignements : bib.maincy@laposte.fr

Mairie
 3 rue Alfred et Edme Sommier
 77950 - Maincy
 Tél. : 01 60 68 17 12
 Fax : 01 60 68 60 04
 Email : mairie@maincy.fr

La Mairie est ouverte au public:
 Lundi, Mardi: de 8h30 à 12h00,
 Jeudi, Vendredi: de 13h30 à 17h00,
 Samedi de 10h00 à 12h00, (Sur rendez-vous)
 Mercredi: fermeture.